

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2018-Exp-045

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Commission Alpes-Ain

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2018-10-17-01037

Dénomination du projet : capture, transport, détention, relâcher dans le milieu naturel d'individus blessés ou malades parmi les espèces protégées suivantes : Hérisson d'Europe, Écureuil roux, Muscardin, Genette, Pipistrelle commune

Lieu des opérations : En priorité le département de la Haute-Savoie et de façon plus anecdotique les départements de l'Ain et de la Savoie

Bénéficiaire : Association ERMUS représentée par M. et Mme ZUANNA

MOTIVATION OU CONDITIONS

Le centre de soin présente toutes les compétences nécessaires pour assurer le rétablissement des espèces de petits mammifères.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture de l'établissement mentionne le hérisson et les autres espèces de micro-mammifères. Or la demande inclut la genette qui n'est pas un micro-mammifère. La possibilité juridique pour cet établissement d'héberger cette espèce protégée doit être expertisée.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 08/11/2018

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN

Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN